Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 076-217601921-20250401-DEC2025_30-AU

Commune de Criel sur Mer

Décision n° 2025/30

Portant fixation de tarifs - service population - médiathèque

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,
- l'acte instituant une régie de recettes pour le service évènementiel en date du 15 janvier 2015,
- la délibération du 10 octobre 2024, n°2024.1010.01, autorisant à la bibliothèque municipale : les opérations de désherbage et la vente des collections,

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement de la bibliothèque, il convient de fixer les tarifs qui peuvent être exercés dans le cadre des activités qu'elle organise,

DECIDE

Article 1er : de fixer les tarifs suivants pour la médiathèque, vente de livres issus du désherbage :

- l'unité : 1€
- le lot de 3 : 2 €

Article 2 : Ces tarifs sont applicables à compter du 2 avril 2025.

Article 3 : La présente décision est transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Criel sur Mer, le 1er avril 2025
Le Maire,
Alain Trouessin

MAIRIE DE CRIEL-SUR-MER 76910